



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni le 17 décembre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :

52

Présents :

24 jusqu'à 18h20, puis 26

Votants :

50 jusqu'à 18h20, puis 52

Secrétaire de séance :

Pascal BOZEC

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Guy DOEUFF
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILGOMARCH :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Franck BERTHET
QUERRIEN :	Stéphane CADO
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ (arrivée à 18h20), Danièle KHA, Pascale DOUINEAU, Gérard JAMBOU, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT (arrivée à 18h20), Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL
TRÉMÉVÉN :	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Marie-France LE COZ (BANNALEC), Denis BARGUIL (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Christelle FENEON (MOELAN), Jacques LE DOZE (MOELAN), Isabelle MOIGN (MOELAN), Patricia ECK (QUERRIEN), Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Aude MARSILLE, Gilles GENTIL (RIEC), Florence PENCHE (RIEC), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Danielle LE GALL (SCAER), Jean-François LE MAT (SCAER), Monique CAUDAN (TREMEVEN)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
 Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Guy DOEUFF (BANNALEC)
 Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)

Elina VANDENBROUCKE (LE TREVoux) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVoux)
Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
Christelle FENEON (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)
Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)
Jacques LE DOZE (MOELAN) a donné pouvoir à Loïc PRIMA (CLOHARS)
Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN)
Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)
Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
Gilles GENTIL (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Robert RAOUL (SCAER)
Danielle LE GALL (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

DCC2020-269

VIE COURANTE
17- EAU ET ASSAINISSEMENT

Désaffectation d'un bien mis à disposition - Remorque Moiroud CM-932-PQ

Dans le cadre du transfert de compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2019, la commune de Quimperlé a transféré à la communauté une remorque de marque Moiroud immatriculée CM-932-PQ.

Ce transfert a été constaté par procès-verbal et s'est effectué dans le cadre d'une mise à disposition prévue à l'article L.1321-1 du CGCT précisant que le transfert de compétences entraîne le transfert à l'EPCI des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que de l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés.

Cette mise à disposition, sans transfert de propriété, n'a donné lieu à aucune indemnité, droit, taxe, salaire ou honoraire : elle a été réalisée à titre gratuit.

Considérant que ce bien n'est plus utilisé dans le cadre de l'exercice de la compétence eau et assainissement.

L'Assemblée délibérante est invitée à :

- PROCEDER à la désaffectation de la remorque Moiroud immatriculée CM-932-PQ.
- AUTORISER sa restitution à la commune de Quimperlé.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- PROCEDE à la désaffectation de la remorque Moiroud immatriculée CM-932-PQ.
- AUTORISE sa restitution à la commune de Quimperlé.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC